



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 septembre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 septembre 2000

**Coulée Verte - 2ème tronçon - acquisition du bord de Sèvre -  
Propriété de M. et Mme ROCHEREUL lieudit 'La Giole'**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200424

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Coulée Verte - 2ème tronçon - acquisition du bord de Sèvre -  
Propriété de M. et Mme ROCHEREUL lieudit 'La Giole'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de la Coulée Verte, déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 30 Avril 1998, la Ville de NIORT, dans la mesure du possible, procède à l'amiable aux acquisitions nécessaires à ce projet.

Après négociation, M. et Mme ROCHEREUL ont accepté de vendre à la Ville de NIORT, une bande de terrain constituant l'assiette de la servitude de halage sise au lieudit "La Giole", cadastrée section Z n° 969 pour 60 m<sup>2</sup>.

L'accord est intervenu sur la base de 25 F/m<sup>2</sup> (conformément à l'avis du Service du Domaine) auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 %, soit un montant total de 1 725,00 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.241.2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)